

SALON DE L'EMPLOI AUTOMOBILE

12^{ÈME} ÉDITION

Paris

- 3 et 4 octobre 2019 -

MAINTIEN DES
TARIFS 2018

CHANGEMENT
D'EMPLACEMENT

DOSSIER EXPOSANT



Place de la Concorde, 75008



3 et 4 octobre 2019



09h00-18h00



contact@autorecrite.com

Groupe **Argus**

Autorecrite

N°1 du recrutement automobile

PRÉSENTATION



En 4 questions

Qui ?

Filiale de l'Argus, **Autorecrute.com** est le 1er site d'emploi du secteur automobile pour la diffusion d'offres, la consultation de CV et le conseil en recrutement.

Quoi ?

Autorecrute organise deux fois par an le seul salon de l'emploi **dédié exclusivement au secteur automobile.**

Quand ?

La 12^e édition aura lieu les **jeudi 3 et vendredi 4 octobre 2019** de 9h00 à 18h00.

Où ?

Nous vous donnons rendez-vous
Place de la Concorde, à **Paris 8e** !

Autorecrute

N°1 du recrutement automobile

ORGANISATION

Qu'est-ce qu'on vous sert ?



Étape 1

Réservez le stand de votre choix et votre plan de communication adapté à vos besoins.

Étape 2

Autorecrite se charge des campagnes publicitaires ciblées afin d'assurer la présence des profils recherchés : web, multidiffusion, réseaux sociaux, campagnes emailing, SMS...

Étape 3

Présentez-vous le jour du salon l'esprit tranquille.

VOTRE STAND CLEF EN MAIN



Ne vous souciez de rien !

STRUCTURE	<ul style="list-style-type: none">✓ Cloisons✓ Moquette✓ Electricité, éclairage par spots orientables✓ Enseigne
MOBILIER	<ul style="list-style-type: none">✓ 2 tables rectangulaires, 8 chaises OU 1 banque d'accueil fermant à clé, 1 table rectangulaire, 4 chaises✓ Décoration florale, nappe...
RESTAURATION	<ul style="list-style-type: none">✓ Petit-déjeuner, collations, 4 déjeuners par jour✓ Accès au Club Exposants en continu les 2 jours
AUTRES	<ul style="list-style-type: none">✓ Badges✓ Affichage des postes recherchés✓ Information exposant (identité, postes proposés, profils recherchés...) dans le Guide Candidat au salon (50K visiteurs) et sur www.parisemploi.org✓ Assistance d'un référent facilitant vos démarches durant le forum✓ Accès au WIFI✓ Nettoyage✓ Gardiennage

EXEMPLE POUR UN STAND DE

8m²

LES TARIFS



Stand de 4m²

2 290 €

Stand de 8m²

3 590 €

Stand de 12m²

5 190 €

Frais de dossier

150€

Repas supplémentaire

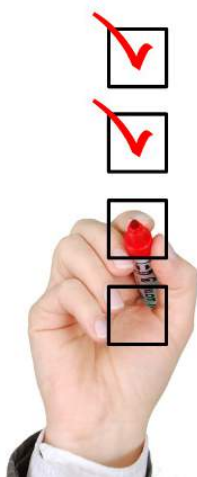
12,50€ par personne

**Autres surfaces, mobiliers, matériels et personnalisations
disponibles à la demande**

Nous consulter

Paiement du stand à la réservation.
La réservation est effective à la réception du paiement par chèque ou virement.

OPTIONS DE VISIBILITÉ



A la carte...

Communiquez sur autorecrute.com
par le biais de bannières, pavés, natives...
à partir de 500€ par semaine

Optez pour une communication massive et très ciblée
Emailing, Adword, Retargeting, Vidéo, Géolocalisation
Avec les meilleurs partenaires :
Google, Youtube, Facebook, email biding, Waze...
à partir de 500€

Communiquez dans le Guide candidat
46300 exemplaires diffusés, 172 pages, quadri, format A4
Version en ligne 10 jours avant l'évènement

- Double-page L296 x H210 mm	5 200 €
- 1 Page L148 x H210 mm	3 500 €
- 1/2 page L127 x H98 mm	3 000 €
- 1/4 page L62.5 x H98 mm	2 400 €

Soyez partenaire officiel du salon
Votre visuel pleine page dans le magazine L'argus
Votre visuel pleine page dans le Guide candidat
Votre bannière display sur autorecrute.com
Votre interview rédigée dans le magazine L'argus
Votre logo sur le site web du salon, rubrique « Nos partenaires »
6 000€

Visuel non compris à fournir par vos soins

VOS INFORMATIONS

Votre entreprise

Raison sociale

Resp. du dossier Fonction

Adresse

Code Postal Ville Pays

Tél. Fax Portable

Email

Site web

Siret RCS Code NAF

N° Identifiant TVA

Forme Juridique

Votre adresse de facturation (si différente)

Raison sociale

Resp. du dossier Fonction

Adresse

Code Postal Ville Pays

Tél. Fax Portable

Email

Site web

Siret RCS Code NAF

N° Identifiant TVA

Forme Juridique

VOTRE INSCRIPTION

Votre commande

Stand n°	Visibilité	Autres	Total
<input type="text"/> €HT	<input type="text"/> €HT	<input type="text"/> €HT	<input type="text"/> €HT

La réservation du stand est effective à la réception du paiement.

Le règlement peut s'effectuer par chèque à l'ordre de « AUTORECRUTE »
ou virement bancaire à effectuer auprès de la banque Crédit Mutuel.

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
11899	00120	0020118101	48	BANQUE EUROPÉENNE CRÉDIT MUTUEL

En signant ce dossier d'inscription,
je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de vente
et en acceptant toutes les clauses sans réserve ni restriction.

Signature

Fait à.....

Le.....

Cachet, précédé de la mention «Bon pour accord»

VOTRE RÉSERVATION

SUR **SALONEMPLOIAUTO.COM** OU PAR TÉLÉPHONE !

Contactez nos conseillers



Géraldine Gazard
01 53 29 11 51
ggazard@largus.fr



Amrane Bennour
01 53 29 11 40
abenour@largus.fr

NOS PRÉCÉDENTES ÉDITIONS

Plus de 1000 candidats qualifiés



Sexe

78% d'hommes
22% de femmes

Situation

20% en poste
80% en recherche

Formation

19% BEP-CAP-CQP
15% BAC, BAC Pro
25% BAC+2
11% BAC+3
30% BAC+4, BAC+5

Mobilité

23% Départementale
40% Régionale
18% Nationale
19% Internationale

Catégorie des postes recherchés

31% Commercial
26% SAV
9% Etudes
8% Marketing
7% Industrie
7% Logistique
5% Finance
2% Transport
3% Administration
1% Informatique
1% Ressources Humaines

Expérience automobile

17% débutant
16% 2 à 4 ans
20% 5 à 10 ans
47% plus de 10 ans

Âge

20% moins de 25 ans
27% entre 25 et 35 ans
23% entre 36 et 45 ans
30% plus de 45 ans

ILS NOUS FONT CONFIANCE

Distributeurs/Constructeurs

Altaïr / Groupe Daumont
Alvergnas
BMW DISTRIBUTION
BMW HORIZON
BMW-MINI
BMW RESEAU
Brie des Nations
Cab Nation
Como
Convenant SA
Courtois
Distinxion
Fair Play Auto
Faurie Participations
Fiat
Fiat Chrysler Automobiles (FCA)
GBH
Groupe Bernard
Groupe Chapat
Groupe Colin
Groupe Convenant
Groupe Faurie
Groupe Metin
Groupe Parot
Groupe Schumacher
Horizon
Japauto
Man
Mercedes-Benz Paris
Nissan France
Peugeot
Peugeot Darl'mat
Peugeot Sabrié
PGA Motors
Renault Retail Group (RRG)
Réseau Distinxion
Sabrie
Saint Herblain Automobiles
SB diffusion
SIPA
Tesla
Toys Motors - Team RCM
Vidal Auto
Vitry Automobiles (Renault)
Volkswagen Group France

Équipementiers

D2T
Jatco
ZF Service France

Centres Auto

Autosmart
Carglass
Euromaster
Feu Vert
Norauto
Speedy
Sécurité
Les Pompiers de Paris

Prestataires de services

Audatex
Auto 1
Autovision
BCA Expertise
CPM France
Daf Conseil
Dentwizard/Dentmaster
Dekra Automotive
Dekra Automotive Solution
Ecodime
Escra
Financo (établissement de crédit)
MSX International
NB Tech
Petit Forestier
Reezocar
Secta Formation/ Autosur
Via Automobile

Distributeurs pièces détachées

Alliance Automotive Group
Garage Davezac
Groupe Hess
Metin
Van Heck Interpieces
Würth France

Formation Automobile

Cfi
GARAC
GNFA
Groupe ESCRA-ISCAM
IAE Poitier

Transport de voyageurs & réparation

Transdev

Loueurs Longue durée

ADA
ALD Automotive
Arval
Leaseplan
Parcours

Établissement public

Pôle emploi

Cabinets de recrutement

Autorecrite Conseil
Assistra agence d'emploi
Assistance Interim
Care Consulting
Care Motors
CRIT
Expectra
Groupement de l'Interim Français (GIF)
L.E.A Partners
Manpower
Planett
SIM Intérim

LES CGV

1. Application et opposabilité des présentes conditions de vente :

Les présentes conditions de vente tiennent lieu de loi aux parties.

Aucune dérogation ne sera opposable à l'Organisateur sauf acceptation expresse de sa part. En signant le Dossier d'Inscription émis par l'Organisateur, le Client reconnaît :

- Accepter sans réserve les présentes CGV.
- Accepter que les CGV constituent le contrat liant les parties.

Le fait que l'Organisateur ne se prévale pas à un moment donné des présentes CGV ne vaut pas renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions.

2. Définitions :

Les termes définis ci-dessous s'entendent tant au singulier qu'au pluriel.

- Organisateur : désigne la société Autorecrute effectuant les prestations de services.
- Client : désigne l'acheteur ou la personne sollicitant les prestations de services liées au Salon.
- Prestations de Services : désigne la mise en œuvre d'événements et de supports de communication afin de réunir les entreprises, les institutions et les collectivités pour favoriser le recrutement, la reconversion et le reclassement.
- Dossier d'Inscription : désigne la fiche de renseignements et le bon de commande liés au Salon.

3. Description du service :

Salon de recrutement se déroulant les 3 et 4 octobre 2019, de 9h à 18h, Place de la Concorde, 75008 Paris. L'Organisateur met à disposition du Client tout le mobilier nécessaire au bon déroulement de l'événement, et œuvre préalablement à la communication adéquate pour assurer la présence des visiteurs.

4. Inscriptions :

Seuls les Dossiers d'Inscription entièrement remplis et dûment signés, munis du cachet de l'entreprise seront pris en considération.

Le signataire devra mentionner son nom, prénom et sa qualité.

Le Dossier d'Inscription doit être adressé par courrier ou courriel.

5. Attribution des stands/insertions publicitaires :

L'Organisateur se réserve le droit de l'attribution et de l'emplacement du/des stand(s). Si pour des raisons impératives, l'Organisateur se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et le Client s'engage à se conformer aux décisions prises. Le Client prendra les lieux dans l'état où il les trouvera et devra les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées du fait de son installation et décoration étant à sa charge.

La diffusion des circulaires, brochures, catalogues, imprimés ou objets de toute nature est interdite à l'intérieur comme à l'extérieur du Salon. Elle n'est autorisée que sur le propre stand du Client.

6. Démonstrations sonores - Bruit :

Toutes démonstrations sonores et bruyantes, l'utilisation de sonorisation ou autres sont formellement interdites sur le stand du Client en dehors d'une cabine insonorisée ou d'un lieu fermé répondant à des normes telles qu'aucune gêne ne pourrait être occasionnée pour l'entourage immédiat du Client.

7. Fiche technique :

Toutes les informations pratiques (horaire, lieu, plan d'accès...) ainsi que l'implantation des stands seront communiqués au Client par courriel avant la tenue de l'événement.

8. Prix :

Le prix est celui spécifié sur le Dossier d'Inscription de l'Organisateur. Il s'entend hors taxes. Il est établi net et sans escompte (le taux de TVA étant de 20%).

9. Conditions et délais de paiement :

Les Prestations de Services sont payables comptant à réception de la facture par chèque ou par virement et ce avant l'exécution de ces dernières.

Tout retard de paiement sans mise en demeure préalable entraînera des pénalités de retard égales à 5% par jour de retard sur le montant TTC. L'Organisateur se réserve alors le droit de suspendre ou d'annuler l'exécution des ordres en cours et de réclamer la réparation du préjudice subi.

10. Conditions et délais d'exécution :

L'exécution des Prestations de Services est réputée réalisée à la remise le jour de l'événement par l'Organisateur de tous les documents et matériels listés dans le Dossier d'Inscription. En cas de réception d'un Dossier d'Inscription à moins de 20 jours ouvrés de la tenue de l'événement, l'Organisateur ne garantit pas au Client sa présence dans le guide du salon. En cas de réception d'un Dossier d'Inscription à moins de 10 jours ouvrés de la tenue de l'événement, l'Organisateur ne garantit pas au Client la fourniture de la signalétique.

11. Conditions d'annulation :

Aucune annulation ne fera l'objet d'un remboursement si elle ne nous parvient pas 30 jours avant la date de l'événement et ce quelle que soit la date d'inscription du Client. En cas de non-participation le jour de l'événement, pour une cause quelconque, les sommes versées et/ou restant dues sont acquises à l'Organisateur même en cas de relocation de stand et ce à titre de réparation des frais engagés par l'Organisateur.

12. Responsabilités :

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution de la Prestation de Service pour tout cas fortuit ou de force majeure. Au sens des présentes conditions est un cas de force majeure ou cas fortuit tout événement indépendant de la volonté faisant obstacle à son fonctionnement normal d'une importance telle que ses conséquences ne puissent être compensées par les moyens dont dispose l'Organisateur. Constituent par exemple des cas de force majeure : les grèves et autres conflits sociaux, les incendies, les explosions, les inondations, les dégâts et les pannes, les catastrophes naturelles, l'arrêt des transports affectant les fournisseurs, les sous-traitants ou les transporteurs. La responsabilité de l'Organisateur ne sera pas engagée et ne pourra pas être recherchée par le Client pour tout dommage ou préjudice, direct ou indirect, financier ou commercial, matériel ou immatériel en relation avec la Prestation de Service.

13. Sécurité :

D'une façon générale, les Clients sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons ainsi que les mesures de sécurité édictées par la Préfecture.

Chaque Client pourvoira au transport, à la réception, à l'expédition de ses colis, si le Client n'est pas présent pour les recevoir, l'Organisateur pourra les faire entreposer, déballer, ou réexpédier d'office aux frais, risques et périls du Client.

Le Client est responsable de ses effets personnels, tant du matériel qu'il expose que de celui qu'il a loué et qui figure sur son stand.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour la perte, le vol ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par le Client à l'heure de fin de chaque événement.

14. Attribution de juridiction :

Toute contestation, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.

15. Frais de contentieux :

En cas d'impayé ou de contentieux, la créance sera automatiquement majorée des frais judiciaires et des intérêts légaux.

16. Confidentialité :

Toutes les photographies, dessins, études et documents écrits, fournis par l'Organisateur restent sa propriété et sont strictement confidentiels.

17. Assurance :

L'assurance responsabilité civile est couverte par l'Organisateur. Ce dernier ne peut être tenu pour responsable des vols et des dommages concernant les vêtements, objets et tout autre matériel appartenant au Client.

18. Dispositions diverses :

L'Organisateur aura tous pouvoirs pour décider l'organisation des fêtes, congrès, concours, distributions de récompenses, tombolas, etc.

Il pourra également modifier les heures et les dates d'ouverture et de fermeture du Salon, en diminuer ou en augmenter la durée sans pour cela donner lieu à aucune demande d'indemnité.

Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du Client contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. L'Organisateur pourra disposer de la façon qui lui conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre.